



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 20
- Pouvoirs : 8
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennnes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
Mme Sandra BULLION (Marennnes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennnes)
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILLE (Ternay)

Excusée :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-47-7.5.2
31/03/2025

Adhésions à différentes instances pour l'année 2025

Nicolas VARIGNY quitte l'assemblée.

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu l'arrêté du Président n°2021-016 du 23 mars 2021 relatif au départ de Monsieur VARIGNY dans les sujets liés à l'association PARFER ;

Considérant les commissions finances des 19 février et 5 mars 2025 ;

Considérant les bureaux communautaires des 27 janvier, 3 février, 10 février et 10 mars 2025 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 3 mars 2025 ;

Il est nécessaire de prendre une délibération pour préciser, pour 2025, les associations et organismes auxquels la CCPO est adhérente :

- IIVR : Initiative Isère Vallée du Rhône (19 350€)
- PARFER : Association « Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire – Elus – Riverains » (500€)
- CNAS : Comité National d'action Sociale (8 900€)
- AMF : Association des Maires de France (1 860€)
- AMR 69 : Association des Maires du Rhône (110€)
- Agence d'Urbanisme (5 000€)
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (500€)
- ADCF : Assemblée Des Communautés de France (3 080€)
- ALTE 69 : Agence locale de la Transition Energétique du Rhône (78 000€)
- ATMO Auvergne Rhône-Alpes (5 027€)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les adhésions aux organismes susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2025 du budget principal aux chapitres 011 et 012.

Télétransmise en Préfecture le **4 AVR. 2025**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **4 AVR. 2025**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

